



SECRETARIAT GENERAL  
Service Affaires Juridiques et Assurances  
SC/SK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20230717-20236414-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION  
A LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN  
D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES  
N° 2023 - SJ - 74

Le Maire de la Ville de Metz

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) pris notamment en son article L.2122-18 ;
- VU l'article L.441-2 du Code de la Construction et de l'Habitat ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant désignation du Maire et des Adjoints ;
- VU la désignation de Monsieur Férit BURHAN, Adjoint de Quartier ;

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire de la Ville de Metz, en cas d'absence, de désigner un représentant au sein des commissions d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements (CALEOL) ;

**ARRÊTE :**

- Article 1 :** Monsieur Férit BURHAN, Adjoint de Quartier, est désigné pour me représenter au sein de la commission d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements de BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES.
- Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et publié en mairie et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt du recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>
- Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet de la Moselle.

Fait à Metz, le 17 JUL. 2023

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Président de l'Eurométropole de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement

